ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
WWW.ARIEGE.FR

CONSEIL GÉNÉRAL

Communiqué de presse

Foix, le mardi 17 mars 2015

Le mode d'emploi des Elections Départementales 2015

Les 22 et 29 mars 2015, les électeurs désigneront leurs représentants au sein du futur Conseil Départemental de l'Ariège. Ce scrutin propose un certain nombre de nouveautés notamment en ce qui concerne le découpage des circonscriptions électorales ou en matière de représentation des citoyens.

Au cours des deux tours de scrutin, ces derniers devront choisir entre différents binômes de candidats titulaires, une femme et un homme (accompagnés de leur remplaçant, à parité) pour désigner les deux Conseillers Départementaux qui représenteront chacun des treize nouveaux cantons. Jusqu'à présent, chaque canton était représenté par un Conseiller Général ; ils étaient vingt-deux.

Afin d'expliciter ces nouvelles modalités de vote et de répondre aux questions le plus fréquemment posées, le Conseil Général diffuse sur son portail Internet (*ariege.fr*), le mode d'emploi des Elections Départementales 2015. Une animation informative et didactique et des visuels sont accessibles en téléchargement libre pour toutes celles et ceux qui le souhaitent.

Une présentation informative et didactique est disponible en téléchargement libre sur le portail Internet *ariege.fr.*

CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
comdir@cg09.fr - Tél. : 05 61 02 09 77 - Fax : 05 61 65 54 91